



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LE CLUB BAYARD UCPA POUR
L'ORGANISATION DES CLASSES PONEY 2024**

**DÉCISION N° DM-23-364
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint.

CONSIDÉRANT la proposition du club BAYARD-UCPA (activité équitation) pour l'organisation de 4 classes poney pour l'année 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le club BAYARD-UCPA, sis avenue du Polygone 75012 Paris, la convention relative à l'organisation de « Classes Poney » pour l'année 2024, pour un montant de 1519 € TTC par classe, soit 6076 € TTC (SIX MILLE SOIXANTE SEIZE EUROS) pour 4 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230922-lmc1H11084H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/09/2023 Date de Publication : 22/09/2023
--